Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 030-934614801-20261029-2026_10_04-DE

Syndicat Intercommunal d'assainissement Vidourle & Bénovie

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 OCTOBRE 2026

Le comité syndical s'est réuni en session ordinaire le 29 octobre 2026 à 8h30 en Mairie de Villevieille.

- Date de convocation : 19 octobre 2026
- Nombre de délégués en exercice : 13 titulaires (+ 4 suppléants)
- Présents : 8
- Procurations : 3
- Votants : 11

Présidence

- Christel MARTIN-GUIGNERY.

Délégués présents à voix délibérative

- **Boisseron** : Corinne PEYRARD.
- **Saussines** : Jade BERTHELOT, Gérard ESPINOSA.
- **Sommières :** Jean-Pierre BONDOR, Serge COURSIER, Guy ROUSSEL.
- **Villevieille :** Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY.

Délégués excusés ou absents

- **Boisseron :** Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT (**procuration à Corinne PEYRARD**), Loïc FATACCIOLI (suppléant).
- **Saussines** : Pauline MIQUEL (**procuration à Jade BERTHELOT)**, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).
- **Sommières** : Robert DAUMAS (**procuration à Guy ROUSSEL**), Stéphane PORRET (suppléant).
- **Villevieille** : Cyril JEAN, Thierry SEGUIER (suppléant).

Secrétaire de séance

- Marc BERTHE.

Intervenants

- Pierrick ROLLANDT.
- Sophie SCARPITTA.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 030-934614801-20261029-2026_10_04-DE

2026-10.04) MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX AUX AGENTS

Le Syndicat a mis en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Toutefois les agents ne peuvent prétendre à aucune prestation de cet organisme pour les fêtes de fin d'année. Ainsi Mme La Présidente souhaite attribuer aux 2 agents du syndicat des chèques cadeaux pour Noël.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L731-4 ;

Considérant qu'une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses employés d'un avantage sous forme de chèque cadeau, à l'occasion de Noël, qui dans la limite d'un plafond annuel (5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale), n'est pas assujetti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de mise en œuvre ;

Mme la Présidente invite le Comité Syndical à se prononcer sur l'attribution aux agents du syndicat, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'un chèque cadeau, d'un montant de 180 € chacun.

Mise au vote :
Votants : 11
Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution aux agents du syndicat, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'un chèque cadeau, d'un montant de 180 € chacun.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY

CHRISTEL MARTIN GUIGNERY
Signature numérique de CHRISTEL MARTIN GUIGNERY
Date : 2026.10.30 09:58:31 +01'00'